



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1357

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissements 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1357**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissements 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Rezopole a été créée en 2001 par des entreprises et professionnels "pionniers" de l'Internet, pour favoriser le développement du réseau Internet en créant un nœud d'échanges sur l'agglomération, qui permettrait de s'affranchir d'un passage systématique par Paris pour tous les échanges internet locaux.

Ce nœud d'échanges des flux internet (appelé aussi GIX pour Global Internet eXchange, ou IXP pour Internet eXchange Point, ou encore LyonIX) est une plateforme qui permet aux opérateurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux sociétés de services et d'applications Web ainsi qu'aux grands comptes privés ou publics d'échanger leur trafic Internet ou d'acheter et vendre des capacités de réseaux de communications électroniques. Physiquement, ce nœud d'échanges est situé dans un lieu où se concentrent les opérateurs de télécommunications et où arrivent leurs réseaux de fibre optique. C'est un point de convergence des trafics de données. Il se matérialise par des équipements de télécommunications (switchs, routeurs) faisant transiter les informations en les aiguillant et en les adressant entre les différents réseaux des opérateurs, in fine entre les utilisateurs.

L'association Rezopole opère aujourd'hui plusieurs nœuds d'échanges sur l'agglomération et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses services permettent d'optimiser la rapidité et la fiabilité du trafic Internet local.

Les membres de l'association Rezopole sont des grands comptes, des grandes administrations, des opérateurs télécoms et des sociétés de services numériques tels que : Sanofi Pasteur, CEGID, LDLC, Centre de Congrès de Lyon, CIRTIL-URSSAF, Hospices civils de Lyon, Artprice, La Poste, Vicat, SFR, Orange, etc. En 2015, Rezopole comptait 100 membres, en progression par rapport à 2014.

a) - Objectifs de la Métropole de Lyon

Le volume du trafic Internet est en constante croissance aussi bien pour les particuliers que les professionnels. Les besoins concernent des débits symétriques et la qualité des services associés. Ils sont exprimés par de nombreuses entreprises, auxquels il convient d'ajouter les besoins latents de sociétés dont la maturité avec l'Internet est à faire progresser.

Aujourd'hui, le trafic Internet se concentre sur quelques points mondiaux seulement. La présence d'un nœud d'échanges en proximité permet de s'affranchir des contraintes liées à cette situation, étant rappelé qu'environ 70 % du flux est composé d'échanges locaux. Elle facilite aussi le maintien et la création d'activités liées à l'informatique et aux communications électroniques, et par extension les directions financières et les sièges des sociétés.

La Métropole de Lyon développe une stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon en octobre 2012 et elle s'appuie en particulier sur :

- le déploiement de réseaux en fibre optique mutualisée à l'initiative des opérateurs privés (Orange, SFR, Free) pour desservir les logements (réseaux dits "FttH" pour "fibre jusqu'au logement"), dont les cibles sont les habitants et les micro-activités situées dans le résidentiel,

- le déploiement d'un réseau d'initiative publique en fibre optique, complémentaire aux premiers et dédié aux activités professionnelles : établissements publics, très petites entreprises (TPE) petites et moyennes entreprises (PME) entreprises de taille internationale (ETI)/grands comptes. Ce réseau est porté par la Métropole (réseau dit "FttO" pour "fibre jusqu'à l'entreprise").

La présence de nœuds d'échanges de proximité est complémentaire de ces nouveaux réseaux à très haut débit. Cet équipement permet d'améliorer la qualité des liaisons Internet et de faciliter le développement ou l'accès à de nombreux services de communications électroniques.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Métropole de Lyon souhaite soutenir l'existence, sur le territoire de l'agglomération, d'un service supplémentaire comme le nœud d'échanges Internet car il permet d'assurer la concurrence, la disponibilité de l'offre internet et une optimisation de son usage en termes de coûts, de rapidité et de fiabilité du trafic internet local.

b) - Compte rendu d'activité 2015 et bilan

Par délibération n° 2015-0694 du 2 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 70 000 € au profit de l'association Rezopole pour son plan d'actions 2015.

Rezopole gère aujourd'hui 5 nœuds d'échanges Internet sur l'agglomération, et propose à ses membres un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un taux de disponibilité supérieur à 99 %.

Le programme d'actions et d'équipements 2015 a concerné particulièrement l'ouverture du 4^e et du 5^e point de présence LyonIX sur l'agglomération (au sein des aéroports de Bron et de Lyon-Saint Exupéry), a permis de poursuivre l'exploitation technique et commerciale des services fournis par Rezopole, de continuer la maintenance et l'exploitation du guichet d'information télécom sur la Métropole et de participer ou de mettre en place des événements d'animation de la filière télécoms (rencontre entre les acteurs de la filière télécom, animation de groupes d'utilisateurs, etc.) tels que les "Apérezo" qui réunissent en moyenne 80 participants à chaque édition avec 4 éditions en 2015.

LyonIX est à ce jour interconnecté à d'autres nœuds d'échanges Internet : en Rhône-Alpes, l'IXP de Grenoble est interconnecté avec Lyon ; en France, LyonIX est interconnecté avec Sfinx, France IX, FR-IX, Equinix (Paris), ToulIX (Toulouse), NicIX (Nice) et EuroGIX (Strasbourg). À l'étranger, des interconnexions sont réalisées avec Top-IX (Turin, Italie), CIXP (Genève, Suisse) et Net-IX (Sofia, Bulgarie) permettant aux participants d'échanger du trafic Internet.

Cette activité permet de diminuer les risques de panne (en traversant moins de réseaux) et d'optimiser le temps de transit d'un utilisateur à l'autre. Les échanges vers le national et l'international voient leur performance accrue car ils sont délestés des échanges locaux, et le délai de réponse, ou la "latence", c'est-à-dire le temps de réaction entre l'émetteur et le récepteur de données est sensiblement amélioré, ce qui permet une meilleure fluidité des échanges.

Enfin, l'association propose plusieurs services dont le guichet d'information télécom du Grand Lyon, plate-forme web d'information et de mise en relation permettant de rapprocher l'offre et la demande en services télécoms et Internet. Les entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire métropolitain peuvent ainsi faire part de leurs besoins et disposer en retour de propositions de la part des fournisseurs de services. Il s'agit d'un service gratuit, indépendant des acteurs du marché et neutre.

Les bénéfices directs et indirects sont nombreux pour le territoire. Ils concernent :

- le développement de la filière numérique, dont les entreprises bénéficient d'une plateforme de communications électroniques performante, leur offrant de nouvelles perspectives pour le développement de leur activité localement (activité d'hébergement, de serveurs, de maintenance),

- le développement économique local, avec l'émergence d'une "place de marché" pour les services de communications électroniques qui stimule la concurrence, rend accessible des services qui n'étaient pas présents jusqu'alors localement et développe la création de nouvelles offres, à tarifs compétitifs.

c) - Programmes d'actions pour l'année 2016 et plan de financement

Le programme d'actions et d'investissements de Rezopole pour 2016 s'articule autour des actions suivantes :

- gestion technique des 5 nœuds d'échanges locaux LyonIX : maintenance et supervision des équipements en vue d'améliorer la qualité et le taux de disponibilité des services pour répondre aux attentes des utilisateurs. L'association prévoit également de renouveler et de mettre à niveau une partie de son parc d'équipements réseaux et télécoms. Pour 2016, l'investissement est évalué à 165 000 €,
- commercialisation des services sur les nouveaux points de présence LyonIX 4 et 5, notamment, en direction des acteurs économiques de l'est de la Métropole (ouverture des services en 2016),
- information - sensibilisation des acteurs économiques à travers le guichet d'information télécom Grand Lyon,
- enquêtes qualité sur les relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP,
- publication de l'annuaire Rezolink des acteurs des télécoms et de l'internet,
- animation de la filière télécoms et de l'internet à travers des événements visant à valoriser et développer la croissance des IXP du territoire métropolitain.

Budget prévisionnel 2016

Le budget prévisionnel de l'association représente un montant total de 1 055 742 €, tel que détaillé ci-dessous. Parallèlement, l'association prévoit un plan d'investissement d'un montant de 165 000 €.

Budget de fonctionnement prévisionnel 2016			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
hébergement, liaisons, support télécoms	319 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	220 000
frais locaux, comptabilité	94 000	Métropole de Lyon	66 500
ressources humaines	525 000	Métropole de Grenoble	6 000
animation de la filière télécoms / Internet	117 742	Rezopole-Autofinancement	763 242
Total	1 055 742	Total	1 055 742
Budget d'investissement prévisionnel 2016			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat d'équipement télécoms et réseaux (routeurs, switch, etc.)		Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
dont communs aux territoires	120 000	Métropole de Lyon	45 000
dont dédiés Métropole de Lyon	45 000	Rezopole-Autofinancement	70 000
Total	165 000	Total	165 000

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 66 500 € (en baisse de 5 % par rapport à la subvention attribuée en 2015) et une subvention d'équipement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Rezopole pour son programme d'actions 2016 et la réalisation de son programme d'investissement.

S'ajoute à ces subventions, une subvention en nature correspondant à la valorisation de la mise à disposition par la Métropole de Lyon, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 mètres, pour un montant de l'ordre de 17 400 €.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est sollicitée pour pérenniser les nœuds d'échanges Internet sur le territoire régional et favoriser l'interconnexion avec les régions limitrophes. En 2016, le soutien régional attendu s'élève à 220 K€ en fonctionnement et 50 K€ en investissement pour accompagner le développement régional et inter-régional de Rezopole.

Une convention est établie avec l'association, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention et prévoyant, entre autres, que toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme, entraînera de droit un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au programme d'actions 2016 et au programme d'investissements 2016 de l'association Rezopole,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 66 500 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'actions 2016,

c) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 17 400 € correspondant à la valorisation de la mise à disposition par la Métropole de Lyon, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 mètres,

d) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 45 000 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'investissements 2016,

e) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P02O4984 - compte 6574 - fonction 64.

4° - Le montant à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P02O4944 - compte 20421 - fonction 67.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.